

La Manutention, située le long de l'avenue de la Gare, faisait partie du même îlot sous autorité de l'Armée, que la Prison militaire qui ouvrait sur la rue Duhamel, en face d'une tannerie, et que le Conseil de Guerre dont le portail se trouvait rue Saint-Hélier (Cf. ci-dessous, le plan du quartier en 1899). La salle qu'on avait fini d'y aménager le 3 août servait habituellement aux affaires de vols, de coups et blessures ou d'outrages, qu'avait à connaître d'ordinaire le Conseil de Guerre de Rennes.



Cl. J-A LR

Le second procès d'Alfred Dreyfus était d'une toute autre nature, chacun en convenait, mais la question de la sécurité jointe à la force de l'habitude, l'emportèrent longtemps sur le désir exprimé par ceux – de tous bords politiques pour une fois d'accord entre eux – qui voulaient voir ce procès se dérouler dans un lieu assez vaste pour accueillir le public attendu, pour permettre de voir et d'entendre l'accusé, bref pour permettre de suivre les débats. Une fois choisie la salle des fêtes du lycée, "tout le monde [reconnut] que le lycée sera parfait" pour reprendre l'expression de Labori.

Jamais établissement scolaire ne fut autant dessiné, photographié, filmé même ; images si indissolublement liées au nom de Dreyfus et à l'épreuve nouvelle qui allait l'accabler, qu'on entreprend encore, parfois de très loin, le voyage de Rennes pour voir et photographier le lieu du procès, afin de "laisser le passé revenir dans le présent", comme le confiait à André Héland, en octobre 2011, le Dr Jeffrey Gusky, médecin urgentiste à Dallas et photographe (Cf. ci-contre et L'Écho n° 40 p. 2-3).

Par delà les traces matérielles laissées par les audiences (peintures abîmées, poignée du poêle arrachée, taches d'encre indélébiles incrustées dans les parquets), l'image de la salle des fêtes resta, en effet, longtemps, aux yeux de beaucoup,

moralement associée à l'infamie du procès de Rennes.

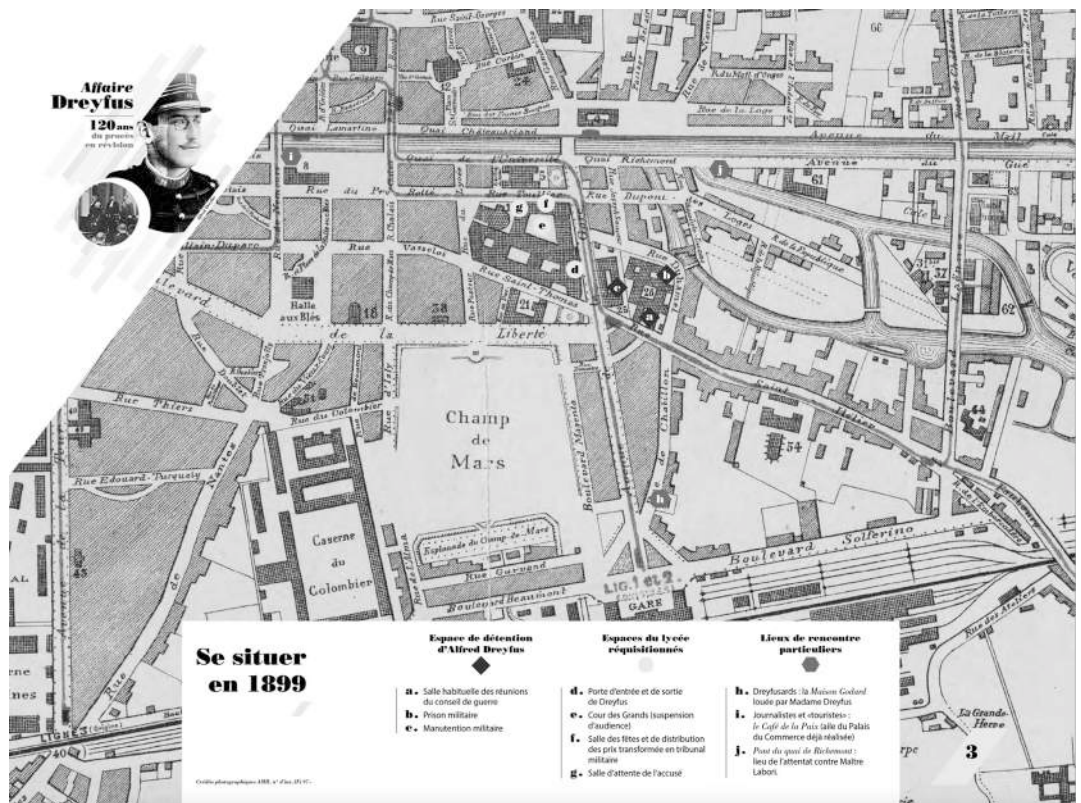
Lorsqu'en mai 1909, la Ligue des Droits de l'Homme, décide de tenir son congrès à Rennes, c'est moins pour saluer l'élection d'une municipalité "de gauche", radicale-socialiste, dirigée par Jean Janvier, que pour exorciser, le dernier jour, 31 mai – juste avant le banquet de clôture – le traumatisme vécu, dix ans plus tôt, dans la salle des fêtes du lycée à l'annonce du second verdict de condamnation. La "cérémonie de réparation" prit une forme solennelle. Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme et les membres de la section rennaise prirent place sur la scène, là même où siégeait de Conseil de guerre. Il fut alors donné lecture du jugement de Rennes puis de l'arrêt de la Cour de cassation qui, trois ans plus tôt, le 12 juillet 1906, avait proclamé l'innocence de Dreyfus.

Ce dernier, convié à participer à ce geste fort, avait décliné l'invitation, évoquant dans sa réponse "cette ville où j'ai vécu pendant des semaines un abominable cauchemar, cette salle de lycée où j'ai passé des heures tragiques, épuisé de corps et d'esprit, après cinq années de souffrances inouïes, où je fus livré comme une proie aux passions déchaînées et aux haines inassouvies" mais n'oubliant pas de rendre hommage à ceux "qui ont risqué avec un courage et une abnégation admirables, leur situation, leur santé, quelques-uns même leur vie, pour lutter contre l'iniquité".

Parmi ceux qui "ont risqué leur vie" Alfred Dreyfus pensait sûrement à M^e Labori victime d'un attentat à Rennes.

Nous savons aujourd'hui qu'on peut y ajouter Émile Zola, décédé de façon plus que suspecte en 1902. Émile Zola, l'auteur de *J'accuse !* dont la Cité scolaire porte désormais le nom.

A. Thépot



NB. Lors de la réalisation du panneau 3, la Halle aux toiles (Centre de presse) située à l'est du Palais du Commerce inachevé, y a été effacée.